

AVIS

Dans sa séance d'installation du 2 juin 2025 le Conseil municipal de la Ville de Thônex a :

1. Assermenté les membres du Conseil municipal pour la législature 2025-2030 (C25-01)
2. Elu les membres du bureau pour la période allant du 2 juin 2025 au 31 mai 2026 (C25-01)
3. Approuvé la formation des commissions et délégations ainsi que la liste des présidents-es, vice-présidents-es et membres (C25-03)
4. Approuvé la nomination des membres de diverses entités communales /intercommunales (C25-04)

Le dispositif complet des délibérations est affiché sur le panneau officiel de la Mairie

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Frédéric Piguet
Président du conseil
municipal 2024-2025